



FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI

RAPPORT NARRATIF FINAL SUR LES PROGRES REALISES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES DESTINATAIRE: PNUD	DOMAINE PRIORITAIRE: Bonne gouvernance (PBF-BINUB) Relèvement communautaire (PNUD)
NO ET TITRE DU PROJET: BDI/A-6 :	RAPPORT NO.: 1
PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT: 23 mai 2008 – 31 juillet 2009	BUDGET DU PROJET (PBF): 500.000 \$
LISTE DES PARTENAIRES D'EXECUTION: •	ETENDUE/COUVERTURE GEOGRAPHIQUE DU PROJET: • National
ABREVIATIONS ET ACRONYMES: •	DUREE DU PROJET/PROJET CLOTURE: • <i>14 mois / 31 juillet 2009</i>

RAPPORT NARRATIF	4
I. BUT	4
1.1 Objectif et Produits (outputs).....	4
1.2 Liens avec le plan prioritaire de consolidation de la paix pour le Burundi.....	4
1.3 Acteurs principaux d'exécution	5
II. RESSOURCES	5
2.1 Ressources financières non-PBF	5
2.2 Révisions Budgétaires	5
2.3 Personnel national	6
2.4 Personnel international.....	6
III. MODALITES D'EXECUTION ET DE SUIVI	6
3.1 Modalités d'exécution.....	6
3.2 Procédures d'acquisitions.....	6
3.3 Modalités de suivi.....	7
3.4 Evaluations.....	7
IV. RESULTATS	8
4.1 Progrès réalisés en relation avec les produits et résultats planifiés.....	8
4.2 Progrès accomplis vers l'atteinte des résultats à moyens termes résultant de la réalisation des produits à courts termes au cours de la période couverte par le rapport.....	10
4.3 Résultats clés atteints pendant la période.....	11
4.4 Contraintes majeures :.....	14
4.5 Retard dans l'exécution du projet	16
4.5 Partenariats clés et collaboration inter-Agences : impact sur l'accomplissement des résultats :	17
V. LECONS APPRISES	18
5.1 Comment et par qui les activités ont-elles été suivies et évaluées? Veuillez résumer les résultats du feedback reçu, y compris celui des bénéficiaires.....	18
5.2 Les feedbacks reçus par les partenaires d'exécution et les membres du comité technique de suivi ainsi que les bénéficiaires ;	18
5.3 Qu'est-ce que votre organisation/partenaire a appris du Projet et comment cela s'inscrit-il dans le cadre de la continuité ?.....	20

<i>5.4 Les expériences acquises au cours de l'exécution du Projet ont-elles été mises à profit et diffusées ?</i>	21
<i>5.5 Le cas échéant, décrivez les liens que vous aurez développé avec d'autres Projets en vue de renforcer l'impact ?</i>	21
VI. PERENNISATION DES ACQUIS DU PROJET	23
CETTE SECTION INCLUT: LE CAS ECHEANT, LES ACTIONS PRIORITAIRES FUTURES QUI SERONT BATIES SUR LES ENSEIGNEMENTS TIRES ET LES RESULTATS ATTEINTS.	25

RAPPORT NARRATIF

I. BUT

1.1 OBJECTIF ET PRODUITS (OUTPUTS)

Il s'agit de faire la promotion de l'esprit d'entreprise qui favorise la paix afin de permettre aux petites et micro-entreprises de mieux participer à la consolidation de la paix. Mais aussi de promouvoir les modalités de fonctionnement de la petite et la micro-entreprise.

Objectif du projet : Promouvoir le rôle des petites et micro entreprises dans la consolidation de la paix.

Résultats attendus : Les principaux résultats et leurs activités clés escomptés sont :

1 - Un guide sur les pratiques d'entrepreneuriat des petites et micro-entreprises qui ont une valeur ajoutée à la consolidation de la paix est élaboré et vulgarisé.

2 - Un espace de dialogue et d'échange d'expériences entre les acteurs économiques locaux et internationaux sur les « pratiques d'entrepreneuriat » favorisant les activités liées à la consolidation de la paix est établi.

3 - Les pratiques d'entrepreneuriat des micro-entreprises qui permettent de faire du profit et qui favorisent la cohésion sociale et la coexistence pacifique sont multipliées.

1.2 LIENS AVEC LE PLAN PRIORITAIRE DE CONSOLIDATION DE LA PAIX POUR LE BURUNDI

Le présent projet s'inscrit dans les priorités du Programme du Gouvernement 2005-2010 et du plan prioritaire de Consolidation de la Paix qui ont identifié le secteur privé en général et les moyennes, petites et micro-entreprises en particulier comme le moteur du développement économique et facteurs de renforcement de la paix. Ces entreprises peuvent selon le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté :

- Faire la promotion de petites unités individuelles et collectives de production sous forme de micro entreprises ;
- Créer de la diversification des opportunités d'emplois et de revenus pour le monde rural ;
- Absorber les jeunes qui arrivent sur le marché du travail et les chômeurs réels et déguisés des milieux ruraux et urbains.

1.3 ACTEURS PRINCIPAUX D'EXECUTION

L'activité 1 du projet a été exécutée par l'unité de gestion appuyée par trois consultants économistes nationaux pour les récoltes de données sur les bénéficiaires et deux consultants internationaux pour l'élaboration d'une étude de cas et d'une étude de marché. Un troisième consultant international a préparé quatre petits films sur le projet. Le BINUB, à travers la section Media, a également élaboré 2 petits films sur le projet et facilité leur diffusion à la télévision burundaise. Des supports médiatiques ont été développés grâce à la même section. Les traductions des documents ont été réalisées par le bureau de traduction burundais « English Center ». Le partenaire pour la multiplication des documents est en cours d'identification.

L'activité 2 a été exécutée en majorité par l'ONG nationale (FODEV). Un atelier a été organisé par l'unité de gestion du projet avec l'appui de trois consultants économistes nationaux pour le développement des modules et l'animation de l'atelier en partenariat avec le projet PBF (cadres de dialogue).

Une partie de l'activité 3 a été exécutée par l'unité de gestion du projet avec l'appui des partenaires suivants :

- Le BINUB
- Le Cabinet du Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
- La Direction Générale de l'artisanat
- La Direction Générale du tourisme
- La Direction de la Communication et de l'Industrie
- Le Cabinet du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
- La Direction de la culture.
- L'association pour le développement intégral des collines (ADISCO)
- L'association des femmes entrepreneures du Burundi (AFAB)
- Le Centre de formation Folk Bernadotte Academy
- Les bénéficiaires du projet.
- 2 consultants nationaux
- 2 consultants internationaux.

La réhabilitation de l'espace, prévue par le projet n'a pas encore commencé. Le partenaire est en cours d'identification.

II. RESSOURCES

2.1 RESSOURCES FINANCIERES NON-PBF

Un Conseiller technique principal - PNUD/BCPR

Un Coordonnateur international - BINUB/ UNVs

2.2 REVISIONS BUDGETAIRES

Le projet a régulièrement fait des réaménagements budgétaires en fonction de l'état d'avancement des activités exécutées et des contraintes liées à l'annulation

de certaines activités comme (le colloque ou l'appui financier aux petites et micro-entreprises) ou ceux liées aux prix réels. Cependant, aucune demande financière supplémentaire au budget dont disposait le projet n'a été faite. Lors de la 9^{ème} réunion du CTS, il a été demandé au projet de donner priorité à l'espace de vente et supprimer le colloque et la traduction en Kirundi de l'étude de cas et limiter son nombre d'exemplaires pour pouvoir orienter plus de ressources sur les activités qui donnent un bénéfice direct aux micros entreprises comme un espace d'expositions permanent pour apprécier et consolider les acquis du projet.

2.3 PERSONNEL NATIONAL

- Un coordonnateur national
- Une assistante administrative et financière
- Une assistante administrative
- Quatre consultants économistes
- Un stagiaire
- Un chauffeur

2.4 PERSONNEL INTERNATIONAL

- Un consultant international, chef de projet
- Un consultant en Media et Communication
- Un consultant en Commerce International,

III. MODALITES D'EXECUTION ET DE SUIVI

3.1 MODALITES D'EXECUTION

Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement du Burundi et les Nations Unies. Il s'inscrit dans le cadre du Plan Prioritaire Pour la Consolidation de la Paix au Burundi. Le projet est exécuté et mis en œuvre sous l'autorité du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme avec l'appui du BINUB et du PNUD, qui a la responsabilité finale pour les aspects programmatiques et financiers du projet, conformément aux règles et procédures du PNUD dans la modalité DEX. Dans ce cadre, le PNUD est responsable pour la gestion des fonds alloués au projet, ainsi que toute transaction financière. Le PNUD et le BINUB fournissent aussi des services administratifs, techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet. Les co-présidents du Comité de Pilotage Conjoint ont la responsabilité globale pour la bonne réalisation du projet.

3.2 PROCEDURES D'ACQUISITIONS

Les fonds alloués au projet par le Comité de pilotage conjoint ont été gérés directement par le PNUD qui est responsable pour toute transaction financière, d'achats et d'approvisionnement effectuée sur la base du plan de travail préparé par l'unité de gestion du projet. Dans ce cadre, et selon les procédures du PNUD,

le Project Manager propose un engagement de fonds sur la base du plan de travail, et l'agence est responsable pour l'approbation et l'exécution des paiements. Le Project Manager veille à assurer que les fonds attribués au projet sont correctement alloués aux activités sur la base du plan de travail, et assure le suivi régulier des déboursements et des dépenses en vue de l'atteinte des résultats prévus. D'autres modalités de mise en œuvre ont été considérées au cours de la mise en œuvre du projet notamment la possibilité de sous contracter des entités nationales.

La sélection des partenaires et des agences de mise en œuvre (soit des ONG ou des compagnies privées) est faite selon les règles et procédures du PNUD. En général, cette sélection est faite sur la base d'un processus compétitif, sauf dans les cas où une ONG en particulier a un avantage comparatif clair et qui peut justifier une dérogation du processus compétitif selon les procédures de l'agence partenaire.

3.3 MODALITES DE SUIVI

Le suivi et évaluation du projet a été fait à trois niveaux, sous la coordination du bureau d'appui du Comité de Pilotage Conjoint :

- Par le BINUB et le PNUD / l'unité de gestion du projet, qui est responsable pour le suivi régulier des activités, et pour la production périodique des rapports narratifs et financiers;
- Par le Comité Technique de Suivi, qui est responsable auprès du comité de pilotage pour le suivi périodique des résultats atteints par le projet, ainsi que la revue des rapports produit par l'unité de gestion ;
- Par le Comité de Pilotage, qui est responsable pour l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

3.4 EVALUATIONS

- **Le Comité Technique de Suivi.** Un comité technique de suivi a été établi pour superviser et assurer le suivi et l'évaluation du projet formulé. Ce comité qui se réunit une fois par mois, a comme premier rôle la supervision stratégique de la mise en œuvre du projet, ainsi que l'approbation du plan de travail du projet, le suivi régulier des performances, le règlement de tout différend qui pourrait survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le Comité de suivi est co-piloté par le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le PNUD. Les autres Membres du Comité technique de suivi comprennent le Ministère des Relations Extérieures (Vice Co-présidence du Comité de pilotage des projets du Fonds Fiduciaire de la Consolidation de la paix) ; Le Vice-Ministère du Développement Communal ;

le BINUB ; l'UNHCR ; UNHABITAT ; l'UNFPA ; l'UNIFEM ; les Volontaires des Nations Unies (VNU) ; La coopération technique belge ; la commission européenne ; la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Burundi (CCIB) ; l'Association des Commerçants burundais (ACOBUR) ; l'Association des femmes entrepreneures Burundaises (AFAB) ; le fonds pour la relance et les échanges en microfinance (FORCE) ; L'ONG pour l'Appui au développement Intégral et la Solidarité sur les Collines (ADISCO) ; International Alert ; le réseau des institutions de micro finance (RIM) ; la Caisse Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel (CECM) et la Banque nationale de développement (BNDE).

- **BINUB et le PNUD / l'unité de gestion du projet**, récoltent les recommandations faites par les partenaires d'exécutions et les bénéficiaires ainsi que celles du comité technique de suivi et les résume dans ses rapports trimestriels et annuels du projet.
- **Les bénéficiaires** qui remplissent les questionnaires après chaque activité et qui émettent des recommandations.

IV. RESULTATS

4.1 PROGRES REALISES EN RELATION AVEC LES PRODUITS ET RESULTATS

PLANIFIES

- Des modèles de petites et micro-entreprises qui favorisent la réconciliation, le dialogue et la cohésion sociale et qui peuvent créer des partenariats sont identifiés.
- Une étude sur les besoins spécifiques en matière d'entrepreneuriat des petites et micro-entreprises¹ est élaborée.
- Une étude de cas sur les pratiques d'entrepreneuriat qui favorisent la consolidation de la paix et une étude de marchés sont élaborées pour servir de plaidoyer et mobiliser plus de partenaires dans l'appui au secteur informel pour le relèvement socio-économique des burundais après une longue période de conflit.
- Deux reportages sur des cas pratiques élaborés et diffusés à la télévision burundaise, transmis au siège du PNUD et mis sur le site du BINUB.
- Un atelier conjoint avec le projet cadre de dialogue qui entre dans la synergie des efforts des projets de consolidation de la paix et du dialogue pacifique. 4 ateliers provinciaux sur ces pratiques.
- 7 rencontres supplémentaires entre les acteurs locaux et régionaux lors des foires artisanales organisées par le projet.

¹ Il s'agit des entrepreneurs qui ont survécu au conflit ciblées par le projet lors d'un atelier de réflexion sur les pratiques d'entrepreneuriat qui favorisent la consolidation de la paix (décembre 2007)

- 7 foires artisanales ont été organisées, regroupant une trentaine associations d'artisans.
- Des supports médiatiques ont été développés et distribués lors des différents événements pour inspirer les entrepreneurs à adopter les bonnes pratiques qui peuvent être multipliées.
- Une convention de partenariat pour la mise en place d'un centre artisanal d'exposition permanente est signée entre le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. La réhabilitation et la construction de stands sont assurées par le projet (activité en cours)
- 5 formations de deux jours sur ces pratiques ont été fournies².280 participants.
- 4 modules de formations ont été développés et présentés lors de 5 ateliers de 2 jours (Etat des lieux sur les Petites entreprises et les micro-entreprises ; Comment faire fonctionner une petite et un microprojet ; le Business Plan : guide de financement et environnement des affaires pour les petites entreprises et les microprojets ; Une formation à l'attention du secteur privé, du secteur public et des bénéficiaires, en collaboration avec le projet cadres de dialogue. Les modules de formations présentés sont les suivants: Les pratiques de l'entreprenariat qui participent à la consolidation de la paix ; Constitution et gestion des organisations et des associations ; Communication et Leadership au sein des organisations et associations ; Partenariat public et privé.
- La présidente de l'association des femmes d'affaires du Burundi (AFAB) et le Conseiller en communication de la Ministre du Commerce ont bénéficié d'une formation sur le rôle des acteurs économiques dans la consolidation de la paix organisée par le Centre de formation Folk Bernadotte Academy à Sandö en Suède et ont présenté le cas du Burundi sur « la promotion du rôle des petites et micro-entreprises dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix » Un rapport de formation a été élaboré par les deux acteurs pour servir de support supplémentaire à l'association des femmes entrepreneures et au Ministère du Commerce pour faire la promotion de l'entreprenariat qui favorise la consolidation de la paix.
- Le projet a appuyé l'association des femmes entrepreneures du Burundi pour le lancement officiel de son plan d'action stratégique 2008 – 2012. Ce plan stratégique a pour objectif de : Développer l'entreprenariat féminin ; Rassembler et diffuser les informations ; Former les femmes à la gestion et au développement des entreprises ; Promouvoir le partenariat régional et international ainsi que la promotion des échanges ; Apporter

l'assistance juridique, administrative et technique aux membres ; Améliorer le cadre légal des affaires.

- Le coordonnateur national de Students for Advancement of Global Entrepreneurship) ; SAGE a bénéficié d'un appui pour participer à la formation du *SAGE World Cup Conférence Event* au Brésil.
- 8 bénéficiaires ont participé à une réunion d'information sur les services en matière d'entrepreneuriat organisé par un membre du comité technique de suivi du projet, l'ONG nationale (ADISCO)
- 6 bénéficiaires ont participé à un atelier d'identification des besoins en matière d'information et de formation organisé par l' (ADISCO)

4.2 PROGRES ACCOMPLIS VERS L'ATTEINTE DES RESULTATS A MOYENS TERMES RESULTANT DE LA REALISATION DES PRODUITS A COURTS TERMES AU COURS DE LA PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT

Résultat atteint 1: Un guide sur les pratiques d'entrepreneuriat des petites entreprises et microprojets qui favorisent la consolidation de la paix est élaboré et vulgarisé.

- Un rapport d'évaluation des défis que rencontrent les petites et micro-entreprises au niveau interne pour développer leurs affaires et plus participer à la consolidation de la paix.
- Un document de plaidoyer et mobiliser plus de partenaires dans l'appui au secteur des petites et micro-entreprises et associations génératrices de revenus dans le cadre du relèvement socio-économique après une longue période de conflit.
- Un document de projet pour mobiliser les partenaires autour de la promotion d'une chaîne de valeur à partir des personnes touchées par le conflit.
- Une base de données des petites et micro-entreprises réactualisée et disponible pour la Chambre de Commerce, d'Industrie et du Tourisme et pour le Ministère de tutelle, chargés d'encadrer ces entrepreneurs.

Résultat atteint 2 : Un espace de dialogue et d'échange d'expériences entre les acteurs économiques locaux et internationaux sur les « pratiques d'entrepreneuriat favorisant les activités liées à la consolidation de la paix ».

- 10 rencontres entre les différents acteurs économiques locaux et internationaux pour l'échange d'expériences sur « ces pratiques d'entrepreneuriat ».
- Les pratiques d'entrepreneuriat qui favorisent la consolidation de la paix sont vulgarisées dans les ateliers, les foires artisanales, les supports

médiatiques tels que les reportages télévisuel et de la presse écrite ainsi que les brochures élaborées pour les foires.

Résultat atteint 3 : Les pratiques d'entrepreneuriat des micro-entreprises qui permettent de faire du profit et qui favorisent la cohésion sociale et la coexistence pacifique sont multipliées

- Un espace permanent de vente de produits locaux est mis en place.
- Un partenariat entre le Ministère de tutelle et le Ministère de la Jeunesse, des sports et de la culture est créé pour la mise en place espace permanent d'expositions de produits des petites et micro-entreprises qui ont une valeur ajoutée à la consolidation de la paix.
- Un rapport d'évaluation des besoins spécifique de chaque association bénéficiaire a été élaboré. Sur base des besoins recensés, un manuel de formation en entrepreneuriat lié à la consolidation de la paix élaboré.
- 53 petites entreprises et microprojets ont été formés pour servir de formateurs.
- Les capacités de 8 fonctionnaires du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et de 280 petites entreprises et microprojets sont renforcées, pour améliorer leurs pratiques d'entrepreneuriat et les encourager à créer des partenariats et à se multiplier afin d'apporter des réponses immédiates à la population burundaise rendue vulnérable par le conflit.

4.3 RESULTATS CLES ATTEINTS PENDANT LA PERIODE

I: Des supports de communication et de plaidoyer pour la promotion de l'entrepreneuriat local qui favorise la paix et le développement:

Les outils développés et les informations récoltées pour atteindre le résultat 1 du projet vont servir de plaidoyer et mobiliser plus de partenaires dans l'appui au secteur privé formel et informel pour le relèvement socio-économique des burundais après une longue période de conflit. Les entreprises ciblées par cette études comprennent pour la plupart selon la réalité du terrain, des associations génératrices de revenus comprenant des démobilisés, des ex-combattants et des sinistrés de la guerre, des femmes et des jeunes.

- **A: Une grande couverture médiatique (audiovisuel, reportages radiophoniques et de la presse écrite)** ont fait la promotion des pratiques d'entrepreneuriat qui favorisent la consolidation de la paix. Le reportage sur ces pratiques a joué un grand rôle médiatique pour leur vulgarisation et multiplication. Le lancement officiel du projet a été un grand succès et diffusé par la télévision locale. Les bénéficiaires du projet

ont pu se faire connaître lors des différentes rencontres avec d'autres partenaires et ont fait des profits grâce à la vente de leurs produits.

- **B: Une base de données** : contenant une liste d'artisans par domaine d'activité ciblés ; les microprojets et micro-entreprises ; les institutions de microfinance fiables (selon le Fonds de relance en Microfinance) et sur des Moyennes et petites entreprises qui font des activités sociales en faveur des personnes touchées par le conflit et la liste des centres de formation professionnelle au Burundi est disponible au niveau du Ministère de tutelle.
- **C: Des filières porteuses d'opportunités sont identifiées à** partir de l'échantillon des bénéficiaires du projet. 7 filières ont été retenues et méritent d'être développées. Un projet de développement des filières va être élaboré par le PNUD. **Les défis qui empêchent l'entrepreneuriat local de participer plus**

II: Un réseau national du secteur informel et un dialogue sont initiés entre le secteur public, le gouvernement, les PME et les micro-entreprises :

Le projet s'est tout au long de son exécution concentré sur le renforcement du dialogue sur l'esprit d'entreprise qui favorise la paix au sein de la communauté avec les micro-entrepreneurs, le secteur public et le secteur privé dans 4 régions (englobant toutes les provinces du pays). Elles sont vulgarisées dans les ateliers, les foires artisanales, les organes médiatiques tels que les reportages télévisuel et de la presse écrite ainsi que les brochures élaborées pour les foires. Un dialogue est établi entre les entrepreneurs du projet et d'autres entrepreneurs pour que ces pratiques soient multipliées. Les capacités des petites entreprises et microprojets ainsi que certains membres du Ministère du Commerce ont été renforcées. On note également **la création de plusieurs partenariats entre micro-entrepreneurs** lors des ateliers destinés à multiplier ces pratiques.

- **A: Un partenariat Public-Public/ Public-Privé** : Pour renforcer le dialogue établi, une convention de partenariat entre le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture a été signée. Elle porte création d'un centre d'Exposition – vente pour la promotion de l'artisanat et du commerce, placé sous la tutelle du Ministre du Commerce de l'Industrie et du Tourisme. Le partenariat créé entre les deux Ministères grâce au projet a pour ambition de s'associer au secteur privé local aux petites et micro-entreprises. **Cette convention vient apporter une valeur ajoutée dans la mise en œuvre du décret PORTANT CREATION DU CADRE DE**

DIALOGUE ET DE CONCERTATION POUR UN PARTENARIAT SECTEUR PUBLIC ET SECTEUR PRIVE, signé le 8 juin 2008³. La Présidence de l'Assemblée générale est assurée par le Deuxième Vice - Président de la République. Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme est le chef de fil pour de la mise en œuvre de ce décret. Parmi les objectifs du décret, nous retrouvons ce qui suit : Article 2 : « *le cadre de concertation a pour objectif de servir de plateforme de concertation, de dialogue et de décision entre le secteur privé structuré, qui a pour objectif global le développement durable de l'économie burundaise* ».

- **B : Des commissions provinciales permanentes** (dont les membres sont élus par le suffrage direct des participants à l'atelier) ont pour mission principale de suivre de près toutes les questions relatives aux petites et micro-entreprises. Les comités provinciaux mis en place permettront ainsi de renforcer la coordination et l'orientation des micro-entreprises vers les services et contacts pour des opportunités de développement de leurs affaires. Le projet a également participé à la mise en place de ces commissions pour pérenniser le dialogue instauré et à la création de partenariats entre micro-entreprise, petites et micro-entreprises, privé/privé, secteur informel par filière, secteur public et secteur informel.
- **C : Un Centre artisanal et commercial d'exposition et vente permanent** est mis en place (en cours de réhabilitation). Il sera un exemple pratique d'un outil d'échange et de dialogue entre le secteur public et le secteur privé. Ce lieu sera également **un espace inclusif de paix et de développement** pour la communauté burundais et aura comme objectif de « permettre une participation inclusive des partenaires du Burundi et des opérateurs économiques aux décisions politique » comme stipulé à l'article 5 du décret de partenariat Public/Privé. Il sera placé sous l'autorité d'un Comité Directif composé de :
 - 1 représentant du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme ;
 - 1 représentant du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture ;
 - 2 représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burundi.
 - 2 représentants des associations des artisans et artistes

L'exploitation des différents services de ce centre sera assurée par des opérateurs/ entreprises privées sélectionnées sur base de procédures et règlements de passation de marchés publics en vigueur.

³ Décret N° 100/106 du 17 juin 2008 portant création du cadre de dialogue et de concertation pour un partenariat secteur public et secteur privé. Cabinet du Président. République du Burundi.

III. Des micro-entreprises primées

- A. Une Coupe de meilleure équipe d'entrepreneures pour le Burundi ;** grâce au renforcement de leurs capacités, des femmes entrepreneures, membres de l'association des femmes d'affaire ont gagné une coupe pour le Burundi lors de la foire artisanale du secteur des petites et micro-entreprises « Jua Kali » au Rwanda.
- B. Prix d'encouragement du jury sous forme de certificat :** 20 petites et micro-entreprises ont participé après la fermeture du projet à une foire régionale artisanale et commerciale « Buja en fête », organisée par le secteur privé local en collaboration avec le Ministère du Commerce et celui de la Jeunesse du 14 au 23 août 2009 et l'appui du BINUB. Un stand qui était occupé par deux(2) associations de la province Ruyigi qui sont dans la production de confitures et autres produits dérivés de fruits ont été primées.

4.4 CONTRAINTES MAJEURES :

Les attentes sont énormes vu la pauvreté au niveau local et les besoins des petites et micro-entreprises tellement importants ; le budget alloué au projet insuffisant pour répondre aux besoins spécifiques de chaque micro-entreprise et le temps d'exécution tellement court, qu'il était impossible de privilégier un appui direct aux micro-entreprises et le projet s'est ainsi retrouvé limité en particulier en voulant renforcer les capacités des petites et micro-entreprises.

Les entrepreneurs locaux préfèrent des appuis en matériel qu'en formation alors qu'ils n'ont pas la capacité de faire fonctionner leurs affaires. Ils n'ont pas la capacité de préparer des projets de partenariat pour la multiplication des pratiques et la concentration sur un secteur porteur d'opportunités au niveau local et international. Le projet a lui seul n'a pas pu répondre à tous ces besoins.

Sans le support du projet, le Ministère de tutelle n'a pas les capacités logistiques pour faire le suivi des résultats atteints.

Résultat 1 :

- Les études sur terrain ont nécessité une attente énorme car le projet a demandé que les besoins spécifiques de chacun soient relevés pour évaluer les pratiques de chacune en matière d'entrepreneuriat. Beaucoup de personnes cibles ont demandé des financements au projet et des outils de travail. Et une pression énorme a été ressentie au niveau de l'unité de gestion.
- Il a été constaté que la plupart des personnes qui travaillent dans le secteur privé local et qui ont résisté malgré le conflit sont des associations génératrices de revenus, inscrites sous l'appellation (association sans but lucratif) et opérant pour la plupart dans le secteur informel afin de

subvenir à leurs besoins. Ces personnes peuvent être un grand levier pour le partenariat entre les personnes touchées par le conflit et le secteur privé local mais elles sont pour le moment désorganisées et très vulnérables. Il a également été constaté que ces personnes représentent la base sociale du Burundi et qu'elles travaillent parfois sans le savoir dans des domaines porteurs d'opportunités mais nécessitant un appui énorme et un encadrement pour la continuité des activités et le développement de leurs affaires.

- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burundi (CCIB) n'a pas réactualisé sa base de données sur les petites entreprises et le projet ne pouvait pas à lui seul les recenser ce qui a limité le choix au niveau de ce secteur.
- Il a été dans ce cas nécessaire d'orienter le guide vers un document de plaidoyer pour que le gouvernement et ses partenaires s'engagent à appuyer ces personnes et à améliorer leurs pratiques d'entrepreneuriat tout en faisant la promotion du système coopératif au lieu des associations individuelles.

Résultat 2 :

- ✓ Le lancement officiel qui devait avoir lieu à Bujumbura a été transféré à Cibitoke. Ce changement de lieu voulu par le projet constituait un signal fort de la part du Gouvernement et des Nations Unies qui marque le début des efforts dans cette province. Cependant, l'absence des autres acteurs malgré la présence de la Ministre et ses conseillers, a limité l'impact de cet événement et les bénéficiaires ont ressentis cette absence.
- ✓ Le laps de temps consacré aux ateliers est trop court compte tenu des thèmes abordés ; ce qui fait que les participants sont rentrés avec un goût d'inachevé. Ils ont tous plaidé pour la multiplication de ce genre d'ateliers.
- ✓ Les personnes ciblées par le projet ont espéré des financements par le projet pour que leur partenariat soit effectif.

Résultat 3 :

- ✓ Un certain nombre d'entrepreneurs ont embrassé le métier par simple opportunité sans qu'ils aient été préalablement préparés techniquement et managérialement. Certains ont évolué dans l'informel et ne disposent pas des outils leur permettant de développer leur affaire ni de multiplier leurs pratiques qui favorisent la consolidation de la paix, dans le cadre d'une structure formalisée.
- ✓ La direction de l'artisanat, censée orienter et coordonner sur le terrain les activités est en faillite et n'a aucun moyen d'apporter une quelconque aide. Un audit complet et une restructuration de cette direction est nécessaire pour développer ce secteur.

- ✓ L'écart entre le niveau des grandes entreprises, des petites entreprises et les microprojets est tellement grand qu'il est nécessaire d'adapter les modules selon les niveaux.

4.5 RETARD DANS L'EXECUTION DU PROJET

- ✓ Compte tenu des activités qui restaient à faire pour finir le projet, l'objectif et contraintes en terme de temps, le comité technique de suivi a recommandé lors de sa 9^{ème} réunion, l'extension du projet jusqu'au 31 juillet 2009 alors que la date initiale était pour le 29 mai 2009.
- ✓ En raison de la forte implication de tous les acteurs, partenaires et bénéficiaires dans l'élaboration de l'étude de cas, elle été signée par le Ministre du Commerce au mois de juin 2009 ; alors que la version finale avait été présentée en décembre 2008 aux partenaires. Cela a retardé l'impression et traduction de ce document.
- ✓ En raison des faibles capacités locales au niveau des soumissions des propositions d'appel d'offre, la signature des contrats avec le partenaire d'exécution a retardé les activités liées aux ateliers de deux mois. Le PNUD s'est retrouvé à deux reprises obligé de relancer les appels d'offres car les réponses ne correspondaient pas aux termes de référence;
- Le retard dans la soumission de la demande d'appui au projet pour l'organisation d'un voyage des micro-entreprises pour la foire de Kigali par le Ministère de tutelle a limité la qualité des produits et le nombre d'entrepreneurs envoyés par le projet.
- L'espace de vente prévu d'être mis en place en 2008, vient d'être identifié, soit une année après le début du projet alors que le Directeur Pays du PNUD avait fait la demande à la Ministre du commerce le 03 novembre 2008 afin qu'elle puisse trouver cet espace. Aucune réponse n'a été donnée avant la fin du projet. La Ministre a finalement signé un partenariat avec le Ministère de la Jeunesse le 21 août 2009 pour la mise en place de cet espace.
- Le dossier de l'espace est encore en attente car le budget alloué à cette activité n'a pas été suffisant par rapport aux réponses des soumissionnaires qui demandent au moins le double du montant initial. Il a donc été décidé de demander aux partenaires du gouvernement habitués à faire des chantiers avec le PNUD de refaire une offre. Parallèlement, il a été décidé d'organiser une table ronde avec les partenaires des deux Ministères en octobre 2009 pour mobiliser plus de fonds et finaliser l'activité.

4.5 PARTENARIATS CLES ET COLLABORATION INTER-AGENCES : IMPACT SUR L'ACCOMPLISSEMENT DES RESULTATS :

Le projet est innovateur et catalytique. La réalité dans sa mise en œuvre montre que ce terrain est vierge pour le moment alors que les défis énormes et le budget insuffisant. Aucune autre agence n'avait un programme spécifique à la question des pratiques d'entrepreneuriat qui favorisent la paix durant la conception et la mise en œuvre du projet. Aucune politique des Nations Unies sur le relèvement socio-économique ou le secteur privé en période post-conflit n'existaient lors de la conception du projet. C'est pourquoi le projet a été exécuté conjointement par le PNUD et le BINUB avec la participation des autres agences.

Pour un impact immédiat et rapide, la collaboration entre le PNUD et le BINUB a été la clé du succès du projet. Elle a permis d'exécuter malgré les défis, le projet dans les délais et d'atteindre les résultats attendus. Cet effort conjoint, essentiel dans l'exécution d'un projet durant une période post-conflit, sur une année, a été très efficace sur le plan programmatique et opérationnel, y compris à travers l'acquisition des biens dans les délais, la mobilisation volontaire du personnel du PNUD et du BINUB, venant de toutes les unités, l'appui à l'identification des petites et micro-entreprises, à travers l'unité des droits de l'homme sur le terrain et une équipe des Volontaires des Nations Unies; la mise en œuvre d'une stratégie de communication, la stratégie de suivi et évaluation, l'appui logistique et en télécommunication pour la gestion quotidienne des activités. Du matériel de bureau a été offert par le PNUD et le BINUB. Cette collaboration a permis au projet de faire des économies et de concentrer ses fonds dans les activités à impact direct et immédiats pour les bénéficiaires. Cela permettra au Ministère d'avoir le matériel nécessaire pour la pérennisation des acquis, en récupérant les biens donnés.

Le BINUB a également permis au projet de renforcer son équipe, en affectant un Volontaire International, sous l'autorité du Chef d'appui à la mission (CMS) et spécialisé dans les questions liées à la gestion des micro-entreprises. Cette initiative a renforcé le travail intégré du Système des Nations Unies au Burundi.

BCPR, à travers le PNUD a financé un Conseiller technique principal pour la mise en œuvre de ce projet durant une année.

L'appui des Volontaires des Nations Unies du PNUD, du BINUB, de l'UNHCR, l'UNIFEM, l'UNFPA et le FENU a ainsi été très important dans la mise en œuvre et le suivi des activités du projet, notamment en tant que membres du comité technique de suivi et en invitant à toutes ses activités les bénéficiaires de chaque agence répondant aux critères définis par le projet; un renforcement en synergie des capacités de ces bénéficiaire et leur encadrement lors des foires et le suivi et évaluation des activités ont été ainsi fournis.

V. LECONS APPRISES

5.1 COMMENT ET PAR QUI LES ACTIVITES ONT-ELLES ETE SUIVIES ET EVALUEES? VEUILLEZ RESUMER LES RESULTATS DU FEEDBACK REÇU, Y COMPRIS CELUI DES BENEFICIAIRES.

Les activités ont été suivies et évaluées par le projet ; par le comité technique de suivi ; par l'unité Intégrée de suivi et évaluation du BINUB (JMEU) et la section Media et communication et par les partenaires d'exécution ; y compris les bénéficiaires.

Activité 1 : Elle a été évaluée et suivie par 3 consultants qui ont présentés des questionnaires aux bénéficiaires pour étudier leurs besoins. Un rapport de récoltes de données a été élaboré et des interviews organisées. La restitution de l'étude a été faite par les consultants au CTS et une retraite de tous les membres a été organisée par le projet pour valider l'étude de cas en septembre 2008. Les recommandations ont également été partagées avec le Ministère de tutelle et le Comité de pilotage conjoint.

Les activités 2 et 3 : ont été évaluée par les partenaires d'exécution et par le projet, CTS à travers les outils suivants :

- Des Exercice d'auto-évaluation /questionnaires soumis aux participantes, etc.
- Rapports d'activité
- Listes des participants
- Les textes des thèmes développés
- Rapports narratifs et financiers périodiques sur l'état d'avancement
- Le suivi d'une feuille de route définie par le CTS pour les activités planifiées.
- Les comptes rendus des réunions.
- Les interviews.

5.2 LES FEEDBACKS REÇUS PAR LES PARTENAIRES D'EXECUTION ET LES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE DE SUIVI AINSI QUE LES BENEFICIAIRES ;

Pour briser les contraintes que connaît ce secteur et permettre son développement, un certain nombre d'actions ont été recommandées par les partenaires ; y compris les bénéficiaires pour bien pour encadrer que pour promouvoir la micro entreprise. Il s'agit de :

Pour le Ministère du commerce :

- Mettre en place une politique de développement de la micro-entreprise et du secteur informel
- Avec l'administration locale, sortir les artisans des collines: lieu de travail et d'exposition à un endroit à forte visibilité et facilitant la distribution
- Inciter les micro-entreprises à créer des groupements de production par la mise en place des centres de services équipés de machines et outillages performants et la création des centrales d'achats des produits des micro-entreprises en vue de leur trouver des débouchés,
- Mettre en place à Bujumbura une boutique des produits des micro-entreprises afin de rapprocher l'offre rurale de la demande urbaine. Ce qui les permettrait de recevoir des appuis divers ;
- Aménager un espace d'Exposition permanente et apporter un appui organisationnel par des actions destinées à rapprocher les micro-entreprises d'une même aire géographique ou celles s'activant dans le même domaine ou la même filière afin de mieux défendre leurs intérêts. Cet appui organisationnel aiderait à minimiser les coûts d'approvisionnement en intrants mais aussi pour participer collectivement à des appels d'offre ;
- Promouvoir les infrastructures d'appui telles que les énergies alternatives, car l'absence de ces espaces de production bloque sérieusement le développement de ces micro-entreprises
- Elaborer un programme de formation continue des micro-entrepreneurs pour renforcer le capital humain car ce dernier constitue le levier moteur pour accélérer la productivité et la compétitivité de la micro-entreprise. La capacité d'assimiler de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes organisationnelles est un préalable à l'amélioration de la production.
- Appuyer le développement des structures de promotion de la qualité : l'entrée du Burundi dans l'intégration régionale passe par la capacité des micro-entreprises à fabriquer des produits conformes aux normes régionales et internationales. Cette politique de normalisation est d'abord un vecteur de conquête des marchés d'exportation car la concurrence impose un relèvement du niveau de qualité des produits exportés tout en se conformant aux normes imposées par le marché. La maîtrise de la question de normalisation est essentielle pour faciliter les échanges et constitue un instrument de protection de la production locale, de la santé et de la sécurité des consommateurs.
- Faciliter la participation des micro-entreprises aux manifestations économiques qu'elles soient à caractère national ou régional ;

Pour la Chambre de Commerce et de l'Industrie : La CCIB et les coopératives devraient appuyer ce secteur étant traités comme services communs à tous les secteurs : appuyer dans l'organisation des micro-entrepreneurs et les échanges d'expérience au niveau national, régional et international ; Faire le plaidoyer, organiser l'encadrement et être l'Œil des micro-entrepreneurs sur les marchés locaux et régionaux prometteurs.

Pour le PNUD: Appuyer au niveau financier et technique tous les programmes de développement des micro-entrepreneurs comme la formation pratique, le choix des thèmes et des formateurs expérimentés, l'espace d'exposition permanent, l'Information des partenariats et le financement des besoins exprimés en appui direct (équipements et fonds de roulement) dans les limites de son budget. Les commissions provinciales devraient être soutenues pour qu'elles puissent fonctionner.

Renforcer dans un futur projet une partie des besoins exprimés pour que ce partenariat soit effectif car seuls, ils n'ont pas la capacité et le projet est limité.

Un suivi devra être proposé aux participants aux différents ateliers, qu'il s'agisse d'actions à caractère individuel ou collectif.

Il serait important de faire la promotion du réseau des entrepreneurs et de s'investir dans les foires et activités liées à l'entrepreneuriat dans le pays et dans la Sous-région des Grands lacs afin que les Burundais puissent évaluer leurs capacités pour atteindre le niveau de leurs voisins, dans le contexte de son entrée dans la Communauté Est Africaine.

Multiplier ce genre de rencontres dans tous les projets du PNUD liés au dialogue et l'entrepreneuriat.

Pour les petites et micro-entreprises : Faire un effort personnel pour s'organiser en associations, en coopératives et la création des partenariats, ce qui permettrait d'accéder aux facteurs de production, aux intrants et à l'équipement et au crédit et à la gestion de l'interface producteurs -institutions d'appui à la production dans la défense des intérêts de ce secteur.

5.3 QU'EST-CE QUE VOTRE ORGANISATION/PARTENAIRE A APPRIS DU PROJET ET COMMENT CELA S'INSCRIT-IL DANS LE CADRE DE LA CONTINUITE ?

Le Burundi a été choisi comme l'un des 5 pays prioritaires dans le monde pour recevoir un appui dans la mise en œuvre de la politique des Nations Unies pour la création de l'emploi dans les pays post-conflit. Cela va démarrer en 2010. La priorité sera de focaliser sur le marché du travail et l'entrepreneuriat. L'initiative sera conjointe avec l'Organisation internationale du travail (OIT) qui apportera l'appui au Burundi. Des activités concrètes seront plus précises dans les mois à venir.

Dans son nouveau Programme Pays, le PNUD a mis l'accent sur la promotion de l'entrepreneuriat local à travers le développement des petites et moyennes entreprises dans ses stratégies de lutte contre la pauvreté et la consolidation de la paix. Cela démontre clairement que le PNUD va continuer à se focaliser dans ce domaine.

La stratégie globale du programme du PNUD en matière de relèvement communautaire, mettra l'accent sur le retour des populations affectées par la crise dans leurs communautés d'origine et/ou d'accueil, le renforcement de la cohabitation pacifique, la prévention et la résolution des conflits et, partant, la réconciliation communautaire durable qui constitue l'un des principaux axes du programme du Gouvernement fixé pour la période 2005-2010. En outre, la création d'opportunités économiques pour les retournés et les communautés d'accueil à travers la relance des activités productives et la promotion de l'entrepreneuriat local favorisera la réintégration durable.

Dans le domaine de la relance des activités agricoles, le programme s'appuiera sur les structures et outils existants au niveau local et développera des complémentarités et synergies avec les autres intervenants. Ainsi, le programme s'appuiera sur les évaluations de la situation alimentaire régulièrement conduites par le ministère de l'agriculture et de l'élevage avec l'appui de la FAO et du PAM et les Plans communaux de développement ou d'autres intervenants et les complétera chaque fois de besoin par les évaluations de besoins et autres analyses requises pour que les programmes et projets de relèvement précoce soient en cohérence et alignés aux politiques et stratégies nationales, tout en répondant aux besoins réels des communautés, en synergie avec les interventions des autres partenaires, notamment les Agences du Système des Nations Unies, la Coopération bilatérale, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, et les ONG. Le rôle clé des organisations de la société civile, du secteur privé et du mouvement associatif dans le développement des activités de production ou des services sera encouragé. Ces organisations seront associées à la mise en œuvre des activités en tant que partenaires opérationnels et facilitateurs communautaires.

5.4 LES EXPERIENCES ACQUISES AU COURS DE L'EXECUTION DU PROJET ONT-ELLES ETE MISES A PROFIT ET DIFFUSEES ?

- Oui

5.5 LE CAS ECHEANT, DECRIVEZ LES LIENS QUE VOUS AUREZ DEVELOPPE AVEC D'AUTRES PROJETS EN VUE DE RENFORCER L'IMPACT ?

Collaboration avec le projet PBF « Cadres de dialogue » : En facilitant un cadre de dialogue pour les petites et micro entreprises, le projet apporte une valeur ajoutée au projet PBF « Appui à la mise en place et au fonctionnement de cadres de dialogue et de concertation entre les partenaires nationaux ». L'atelier conjoint organisé a été un succès car 95% des participants ont affirmé que les objectifs ont été atteints. Que ce soit au niveau des objectifs ou de la façon dont les participants ont exprimé leur idées, l'entente et l'ambiance qui régnaient

quand il fallait se donner la parole, tout démontre la parfaite satisfaction des invités.

Cependant, certains participants aient déclaré que le temps alloué à l'atelier n'était pas suffisant, il y a eu des occasions très propices où chacun s'est libéré en exprimant ce qui se trouvait au fond de son cœur. Les participants ont été satisfaits du fait que le respect des idées des autres était de mise, raison pour laquelle ils ont extériorisé leur craintes vis-à-vis du Projet « Cadres de dialogue » sans aucune préoccupation.

La façon dont les activités étaient préparées et les échanges conduits, les différentes méthodes utilisées pour amener les gens à travailler dans une ambiance harmonieuse, tels sont des éléments qui ont conduit les membres du secteur privé à déclarer leur vive satisfaction.

Les membres du secteur privé ont ainsi émis le souhait de voir la continuité du processus de dialogue et la mise en œuvre effective des recommandations issues de cette session. En outre, ils souhaiteraient que ce processus de dialogue puisse contribuer à l'établissement d'un climat socio politique apaisé favorable au bon déroulement des élections de 2010. Les travaux se sont clôturés en recommandant aux membres du secteur privé présents dans l'atelier de mettre à profit ce qu'ils ont appris, de faire connaître ce projet à ceux qu'ils ont représentés, et que le dialogue soit la base et le mot d'ordre dans la vie de tous les jours.

Collaboration avec le projet PBF « Jeunes » : Ce projet est aussi en synergie avec le projet PBF « Jeunes » car il a analysé la valeur ajoutée des pratiques d'entrepreneuriat des jeunes ciblés par ce projet et qui favorisent la réconciliation, le dialogue et la cohésion sociale au niveau communautaire. Le projet a invité des jeunes encadrés par le projet Jeunes et le projet femmes pour que leur esprit d'entreprise soit renforcé et qu'ils adoptent aussi des pratiques d'entrepreneuriat qui favorisent la consolidation de la paix. Le projet a contribué également à promouvoir la visibilité des jeunes en les invitant dans les foires artisanales.

L'appui à la mise en place de l'espace prévu par le projet a permis la création d'un partenariat entre deux Ministères (Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et le Ministère de la Jeunesse, des sports et de la culture) et une synergie entre le projet et le projet « Jeunes » car les jeunes encadrés par ce dernier projet viennent de réhabiliter la clôture de cet espace. La préparation d'une convention commune pour la gestion de cet espace par une unité nationale a permis de lancer les bases de la stratégie d'appropriation et de pérennisation des acquis prévus par les deux projets.

VI. PERENNISATION DES ACQUIS DU PROJET

Le projet *Promotion du rôle des petites et micro entreprises dans la consolidation de la paix* (PBF), qui vient de se clôturer a déjà réalisé un certain nombre d'activités dans les domaines de l'identification des opérateurs économiques et des secteurs d'activités porteurs d'opportunités. Le guide sur les pratiques d'entrepreneuriat des petites entreprises et microprojets qui favorisent la consolidation de la paix qui a été élaboré sera également utilisé par le présent projet pour poursuivre la promotion de l'entrepreneuriat local et la création de partenariats. En effet, il est important de considérer les micro-entreprises comme la base du secteur privé et donc d'en faire un partenaire important pour la réintégration.

Afin de pérenniser ses acquis, le projet a consacré une grande partie de son budget pour la mise en place d'un centre artisanal et commercial d'exposition-vente sous la tutelle du le Ministère du Commerce de l'Industrie et du Tourisme. Le partenariat créé entre le Ministère de tutelle et celui de la Jeunesse, des Sports et de la culture a l'ambition de consacrer une partie de son budget pour les prochaines années à encourager l'entrepreneuriat des petites et micro-entreprises qui peuvent appuyer le secteur privé au niveau du marché local, régional et international. Dans cette convention et spécialement dans l'article 9, les deux Ministres se sont engagés à apporter au centre, un budget annuel de fonctionnement à part égale pour une période de 4 ans en vue de l'autonomisation dudit Centre. Ce budget prévisionnel a été élaboré et s'élève à 40.000.000 de francs burundais. L'exploitation des différents services de ce centre sera assurée par des opérateurs économiques privés.

Pour apporter sa valeur ajoutée aux recommandations afin que le centre artisanal et culturel du Musée vivant puisse bien fonctionner les acteurs impliqués dans l'exécution des activités du centre seront selon la convention de partenariat composés d'institutions publiques, du secteur privé, des artisans des associations génératrices de revenus, des petites et des micros entreprise. Il est noté que dans cette phase, deux actions parallèles seront menées.

1. Une action orientée vers les artisans.

- Communication de l'initiative et perspective future.
- Les critères et conditions à remplir pour bénéficier de l'espace
- Participation dans le cadre de l'unité de gestion.

2. Une action orientée vers le « grand » secteur privé tel que les compagnies de télécommunication, l'industrie.

- Relever le rôle clé que le secteur privé peut jouer dans la pérennisation de l'espace.

- Le secteur privé comme valeur ajoutée de l'initiative
 - Prise d'engagement formelle sur son implication dans la gestion de l'espace
3. D'autres contacts avec des acteurs tel que le centre Culturel Français (CCF) et organisateur d'événement sont également effectués dans le but d'apprendre et de bénéficier de leur expertises dans l'organisation des événements.

Condition : Afin que ce centre soit durable, le secteur privé, les **partenaires régionaux et internationaux** doivent être impliqués également et contribuer à l'initiative.

Les résultats attendus impliquent :

- Un partenariat public privé mis en place pour la gestion de cet espace
- Les personnes touchées par le conflit ont un espace d'échange sur les pratiques d'entrepreneuriat avec d'autres acteurs locaux et régionaux et un endroit où écouler sa marchandise.
- Le grand secteur privé sera impliqué dans l'animation et l'organisation d'événements de marketing pour promouvoir le secteur privé local, des thématiques culturelles pour mettre en valeur le patrimoine national et touristique qui représente aujourd'hui l'une des priorités du gouvernement dans sa politique de consolidation de la paix et le développement.

En 2009, le gouvernement avec l'appui du PNUD a commencé/ va commencer plusieurs nouveaux projets qui ont une grande composante consacrée à la promotion de l'entrepreneuriat local à travers le développement des petites et moyennes entreprises à travers :

1. Le projet « Tourisme » : le projet a été approuvé avec l'objectif de développer une stratégie nationale d'un développement durable du tourisme au Burundi. L'un des objectifs de ce projet consiste à renforcer les capacités du secteur de l'artisanat. Le projet sera sous la tutelle du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme.
2. Le projet trois provinces : identification des opportunités économique et stimulant le marché du travail. L'objectif de cette composante est de créer du travail aux personnes touchées par le conflit dans les provinces de Bujumbura Rural, Cibitoke et Bubanza. En plus, un grand volet sera consacré au partenariat public/privé. Le projet sera sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale
3. Le projet « Villagisation », a une grande composante aussi dans la création des opportunités économiques à travers le développement de l'entreprise, spécialement les activités or, agriculture. Renforcer les capacités productives des personnes est centrale dans les interventions prévues par ce projet. Le projet sera sous la tutelle du Ministère de la Solidarité Nationale.

4. Un programme des Nations Unies à Kirundo : Le système des nations unies a l'ambition de développer un programme conjoint à Kirundo en réponse aux cycles de crises présents dans le pays. Le PNUD va se focaliser sur la création des opportunités économiques, or agriculture à travers le renforcement des capacités des acteurs économiques locaux et forgeant un partenariat équitable au niveau local.
5. Un nouveau projet du secteur privé sur le développement d'une chaîne de valeur sera développé avec différents partenaires.
6. Enfin, au début du mois de novembre, le PNUD Burundi va organiser une conférence panafricaine au sujet du relèvement économique en période post-conflit. Cela va également renforcer les acquis du PBF « petites et micro-entreprises » pour renforcer la sensibilisation des autorités locale sur l'importance de travailler avec le secteur privé, comme un acteur clé pour un changement positif.

CETTE SECTION INCLUT: *LE CAS ECHEANT, LES ACTIONS PRIORITAIRES FUTURES QUI SERONT BATIES SUR LES ENSEIGNEMENTS TIRES ET LES RESULTATS ATTEINTS.*

1. En guise de recommandations, **les partenariats déjà créés grâce au projet entre petites et micro-entreprises doivent être appuyés** pour qu'ils soient effectifs et **les commissions provinciales devraient être soutenues** pour qu'elles puissent fonctionner et faire partie de ces acteurs locaux afin de véhiculer les informations liées à la paix et le développement et servir de porte-parole des artisans locaux au niveau des organes de décision.
2. **La revitalisation du système coopératif**, existant avant les années de conflit, est dans ce cas important pour encadrer toutes les petites et micro-entreprises du secteur formel et les microprojets et associations génératrices de revenus qui opèrent dans le secteur informel et les faire plus participer dans le processus de paix et de développement du pays à travers un système productif faisant la promotion d'une filière porteuse d'opportunités économiques et la recherche d'un marché au niveau local et régional.
3. **Une politique nationale Public/Privé** Pour que cette politique nationale soit efficace **il est important que le partenariat Public/Privé tienne compte des groupes sociaux les plus touchés par le conflit et les appuyer** à travers la promotion, l'amélioration de la productivité et de la performance par un accès durable des petits et micro-entrepreneurs, y compris ceux qui œuvrent dans le secteur informel, aux services financiers et non financiers ; l'appui à la promotion de technologies appropriées, la recherche de standards minimum de qualité et une meilleure pénétration des marchés ; l'amélioration du cadre institutionnel

et réglementaire des petites et micros entreprises et restructurer le secteur informel pour une meilleure productivité.

4. Le secteur privé du Burundi est encore à un stade embryonnaire. Cependant, depuis septembre 2008, il est entrain de se réorganiser sous la nouvelle structure dénommée Chambre Fédérale du commerce et d'Industrie du Burundi « CFCIB ». Les statuts actuels de cette structure faitière prévoient douze chambres sectorielles. Il est dans ce cas, primordial **d'encourager l'entrée des artisans par secteur d'activité dans ces chambres sectorielles** afin d'avoir un cadre de dialogue permanent avec le secteur privé et le secteur public et mettre en place un cadre d'information relatif à la nécessité d'une meilleure visibilité d'action.
5. Pour que cela soit possible, il est nécessaire **d'accompagner l'initiative avec le développement du secteur informel⁴ pour sa meilleure restructuration.** Cette restructuration devra se faire à travers une nouvelle vision de l'Etat dans ses relations avec les acteurs de la vie privée en insistant sur **la promotion et le renforcement de la société civile** non pas uniquement sous l'angle de contre-pouvoir dans les débats démocratiques, mais **comme maillon essentiel** de la production économique et par conséquent **du développement national.**
6. Multiplier les pratiques d'entrepreneuriat qui favorisent la consolidation de la paix, à travers **l'organisation de foires artisanales, d'échanges d'expériences et d'expertise** ainsi que la recherche d'un marché et un développement du système d'exploitation d'internet au niveau local.

⁴ L'immense majorité des entrepreneurs informels exerce des activités parfaitement légitimes et autorisées (artisans, commerçants, entreprises de service) ; ces entrepreneurs sont considérés comme « informels simplement parce qu'ils n'ont pas effectué les démarches administratives d'enregistrement de leur entreprise et ne respectent pas l'ensemble des obligations réglementaires (telles que la tenue d'une comptabilité écrite)/ De fait, l'informel sera, dans ce qui suit, associé à ce que l'on nomme généralement les « petits métiers ».